



ORDRE DES  
**PHARMACIENS**  
DU QUÉBEC

# Guide du stagiaire d'internat

---



**266, rue Notre-Dame O.  
Bureau 301  
Montréal (Québec)  
H2Y 1T6**

**514 284-9588 ou 1 800 363-0324 (sans frais)**

## TABLE DES MATIÈRES

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Renseignement généraux</b>   | <b>5</b>  |
| Stagiaires d'internat   | 5         |
| Choix du milieu et du maître de stage   | 5         |
| Inscription au stage  | 5         |
| Durée du stage  | 6         |
| <b>Responsabilités</b>  | <b>7</b>  |
| Activités pharmaceutiques permises par l'inscription au registre des étudiants de l'Ordre | 7         |
| Responsabilité professionnelle  | 7         |
| Responsabilité civile   | 8         |
| Responsabilités du stagiaire  | 8         |
| Responsabilités du maître de stage  | 8         |
| Mesures pour protéger les stagiaires  | 9         |
| <b>Objectifs et activités d'apprentissage</b>   | <b>11</b> |
| Objectifs d'apprentissage   | 11        |
| <b>Évaluation</b>   | <b>17</b> |
| Évaluation formative  | 17        |
| Évaluation sommative  | 18        |
| Rapport de stage  | 19        |
| Confirmation de l'évaluation  | 20        |
| Délivrance du permis  | 21        |
| <b>Rapport de stage</b>   | <b>22</b> |
| Composition du rapport de stage   | 22        |
| Normes de rédaction du rapport de stage   | 24        |

## ANNEXES

|                   |   |    |
|-------------------|---|----|
| <b>Annexe I</b>   | Loi et règlements   | 25 |
| <b>Annexe II</b>  | Fiche d'inscription – maître de stage                                   | 28 |
| <b>Annexe III</b> | Autoévaluation et plan de réussite de mon stage d'internat en pharmacie | 33 |
| <b>Annexe IV</b>  | Évaluation du maître de stage (formative et sommative)                  | 43 |
| <b>Annexe V</b>   | Évaluation du rapport de stage d'internat                               | 55 |
| <b>Annexe VI</b>  | Modèle de plan de prise en charge en pharmacie                          | 61 |



Les stages de l'Ordre des pharmaciens du Québec (ci-après « l'Ordre ») visent principalement à sensibiliser le stagiaire<sup>1</sup> à l'exercice de la profession en pharmacie communautaire ou en établissement de santé. La Direction adjointe - registrariat de l'Ordre (ci-après « le registrariat ») est responsable de la réalisation du stage d'internat dont la réussite peut être requise pour la délivrance d'un permis d'exercice de la pharmacie au Québec.

Certains étudiants en pharmacie doivent compléter avec succès le stage d'internat. Si vous avez demandé une reconnaissance de l'équivalence de votre diplôme ou de votre formation en pharmacie acquise hors du Canada, en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien* (annexe I), ce stage est requis par le comité de l'admission à la pratique de l'Ordre pour l'obtention d'une équivalence.

Le présent guide vous accompagnera tout au long de la réalisation du stage d'internat.

---

<sup>1</sup> Dans ce guide, le genre masculin est utilisé pour alléger le texte et faciliter la lecture.





## Renseignements généraux

### | INSCRIPTION AU STAGE

Avant de débiter tout stage en pharmacie, vous devez être inscrit au registre des étudiants de l'Ordre. À cette fin, nous vous invitons à consulter la section *S'inscrire au REGISTRE* dans l'onglet *Devenir pharmacien au Québec* du site Internet de l'Ordre ([www.opq.org](http://www.opq.org)).

#### Par ailleurs, pour débiter un stage d'internat de l'Ordre, vous devez :

- **avoir une décision** du comité de l'admission à la pratique imposant la réussite du stage d'internat;
- **être inscrit** au registre des étudiants de l'Ordre;
- **avoir complété** avec succès tous les cours, les laboratoires de pratique professionnelle et les stages universitaires composant la formation d'appoint exigée par le comité de l'admission à la pratique pour l'obtention d'une équivalence de diplôme et de la formation.

Une fois ces étapes complétées, vous pouvez remplir la fiche d'inscription au stage d'internat dans votre **dossier en ligne**.

Le registrariat vous autorisera à débiter le stage après avoir vérifié que le maître de stage recruté respecte les exigences pour agir à ce titre et qu'il accepte d'assurer votre supervision pendant la réalisation des activités du stage. Cette autorisation vous sera acheminée par courriel.

La réception d'une fiche d'inscription incomplète entraînera automatiquement un délai pour le début de votre stage d'internat. De plus, aucune heure de stage ne pourra être comptabilisée et reconnue avant que vous n'ayez reçu l'autorisation du registrariat pour débiter le stage d'internat.

### | CHOIX DU MILIEU ET DU MAÎTRE DE STAGE

Vous pouvez effectuer le stage d'internat en pharmacie communautaire ou en pharmacie d'établissement de santé.

Il vous appartient de trouver un milieu de stage qui convient à vos intérêts et un maître de stage disposé à vous accueillir. Tous les pharmaciens peuvent agir comme maîtres de stage, dans la mesure où ils respectent les exigences suivantes au moment où ils acceptent d'agir à ce titre :

- **être inscrit** au tableau de l'Ordre depuis au moins cinq (5) ans;
- **exercer auprès du public** en pharmacie communautaire ou en établissement de santé depuis les cinq (5) dernières années;



- **détenir une expérience** pertinente comme pharmacien exerçant en pharmacie communautaire ou en établissement de santé;
- **avoir fait l'objet** d'une recommandation favorable de la part du secrétaire du comité d'inspection professionnelle, après révision du dossier d'inspection;
- **n'avoir jamais fait l'objet** d'une limitation, d'une suspension ou d'une révocation de son permis d'exercice de la pharmacie;
- **avoir un dossier exempt** de décision disciplinaire depuis au moins cinq (5) ans;
- **avoir supervisé** un stagiaire lors d'un stage d'internat, d'un stage d'actualisation ou lors d'un stage clinique universitaire représente un atout.

Si le pharmacien identifié pour agir à titre de maître de stage a eu une décision disciplinaire il y a moins de cinq (5) ans et qu'il souhaite assurer votre supervision, il peut remplir la fiche d'inscription du maître de stage et déposer sa demande. Cette dernière sera étudiée par le comité exécutif de l'Ordre qui rendra une décision.

Plusieurs pharmaciens rencontrent les exigences pour agir à titre de maître de stage. Au besoin, un pharmacien pourra vérifier sa capacité à agir comme maître de stage en communiquant avec le registrariat. Par ailleurs, un seul maître de stage doit assurer la supervision globale de votre stage et remplir l'évaluation. Toutefois, le maître de stage peut désigner un autre pharmacien pour assurer la supervision de certaines activités d'apprentissage que vous accomplissez.

Veillez noter que votre maître de stage ne peut superviser qu'un stagiaire d'internat à la fois. De plus, afin de préserver la neutralité de votre évaluation, vous ne pouvez pas recruter un membre de votre famille pour agir à titre de maître de stage.

Vous trouverez la fiche d'inscription pour votre maître de stage à l'annexe II. Un fois remplie, vous devez téléverser la fiche d'inscription du maître de stage à l'endroit approprié, en cliquant sur votre fiche d'inscription au stage d'internat disponible dans votre **dossier en ligne**.

## | DURÉE DU STAGE

Le stage d'internat est d'une durée de 600 heures, réparties sur une durée minimale de quinze (15) semaines. Si vous avez obtenu une équivalence partielle du stage d'internat, le comité de l'admission à la pratique a alors déterminé la durée minimale que peut avoir votre stage, par exemple 300 ou 500 heures.

Toutefois, si les objectifs d'apprentissage sont partiellement atteints à la fin de cette durée, le stage peut se poursuivre jusqu'à l'atteinte de tous les objectifs prévus, mais sans dépasser 52 semaines. Si votre stage n'est pas complété avec succès après 52 semaines, vous devrez le recommencer dans un autre milieu de stage et sous la supervision d'un nouveau maître de stage.



## Responsabilités

### | ACTIVITÉS PHARMACEUTIQUES PERMISES PAR L'INSCRIPTION AU REGISTRE DES ÉTUDIANTS DE L'ORDRE

Afin de compléter votre programme d'études et vos stages au Québec, vous pouvez effectuer toutes les activités que peuvent exercer les membres de l'Ordre, incluant les activités réservées aux pharmaciens selon l'article 17 de la *Loi sur la pharmacie*. L'exercice de ces activités est permis si vous respectez les conditions suivantes :

- **être dûment inscrit** au registre des étudiants de l'Ordre;
- **suivre les règles applicables** aux pharmaciens du Québec, notamment les normes réglementaires applicables aux activités exercées, de même que celles relatives à la déontologie et à la tenue de dossier;
- **exercer ces activités** sous la supervision d'un pharmacien présent dans la pharmacie, autrement dit sous la surveillance constante d'un pharmacien qui en est responsable et qui est disponible en vue d'une intervention dans un court délai.

Si vous posez des actes décrits à l'article 17 de la *Loi sur la pharmacie*, sans être sous une telle surveillance :

- vous ne bénéficiez d'aucune assurance responsabilité et compromettez ainsi grandement votre avenir;
- vous pourriez être poursuivi pour exercice illégal de la pharmacie;
- vous risquez de voir votre stage annulé et de devoir le recommencer dans un autre milieu de stage auprès d'un nouveau maître de stage.

De plus, en étant inscrit au registre des étudiants de l'Ordre, vous pourrez aussi exercer des activités pharmaceutiques sous la surveillance constante d'un pharmacien lors d'un emploi en pharmacie, par exemple les soirs ou les fins de semaine. Pour ce faire, vous devrez alors démontrer au pharmacien que vous possédez les connaissances et les habiletés requises pour exercer les activités identifiées.

### | RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Lors du stage d'internat de l'Ordre, vous pouvez poser tous les actes mentionnés à l'article 17 de la *Loi sur la pharmacie*, pourvu que vous agissiez **sous la surveillance** de votre maître de stage ou d'un pharmacien désigné par celui-ci.

Votre maître de stage et vous êtes protégés contre les conséquences de ces actes par le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec (ci-après « FARPOPQ »), qui s'applique à tous les pharmaciens. En effet, la définition du mot *assuré* de ce contrat inclut les stagiaires, les internes et les résidents en pharmacie. Ces diverses dispositions s'appliquent que votre stage d'internat soit rémunéré ou non.

## | RESPONSABILITÉ CIVILE

En ce qui concerne la responsabilité civile, nous devons distinguer les établissements de santé du milieu communautaire. En établissement de santé, l'assurance responsabilité de l'établissement prend charge d'un éventuel problème, et ce, dans tous les cas.

En ce qui concerne la pharmacie communautaire, tous les propriétaires détiennent vraisemblablement une assurance responsabilité civile protégeant leurs clients et leurs employés. Cette assurance s'appliquerait à vous à titre de stagiaire, le cas échéant. Cependant, il est impossible d'obtenir une confirmation globale de ce fait, chaque pharmacien pouvant s'assurer auprès de l'assureur de son choix.

En conséquence, bien que la possibilité que le propriétaire d'une pharmacie ou qu'un établissement de santé ne détienne pas d'assurance responsabilité civile paraisse extrêmement faible, nous vous recommandons de vérifier ce fait avant de débiter un stage d'internat en pharmacie communautaire ou en établissement de santé.

## | RESPONSABILITÉS DU STAGIAIRE

Lors de votre stage, vous devez notamment assumer les responsabilités suivantes :

- **vous présenter** dans le milieu de stage selon l'horaire établi par votre maître de stage. Tout changement doit être approuvé par votre maître de stage;
- **être ponctuel**;
- **suivre en tout temps** les normes dictées par l'éthique professionnelle, la déontologie et les normes de pratique professionnelle;
- **respecter le caractère confidentiel** des renseignements contenus dans les dossiers et de ceux obtenus en accomplissant vos activités d'apprentissage;
- **avoir une tenue propre** et porter une étiquette d'identification indiquant votre statut d'étudiant en pharmacie;
- **respecter les directives** données par votre maître de stage;
- **organiser vos activités** et répartir votre temps pour respecter les délais fixés et atteindre les objectifs d'apprentissage.

## | RESPONSABILITÉS DU MAÎTRE DE STAGE

Votre maître de stage joue un rôle important; il devrait être à la fois un tuteur, un conseiller et un modèle professionnel. Il vous accompagne dans la réalisation de vos activités d'apprentissage et vous guide vers l'atteinte des objectifs. De plus, il évalue l'atteinte des objectifs du stage d'internat.

Ainsi, votre maître de stage doit :

- **planifier**, en collaboration avec vous, les activités que vous devrez réaliser durant le stage pour atteindre les objectifs d'apprentissage établis;
- **vous orienter** et superviser la réalisation de vos activités d'apprentissage;



- **vous fournir une rétroaction** tout au long du stage pour vous aider à progresser plus rapidement dans votre apprentissage;
- **vous évaluer** pour vérifier l'atteinte des objectifs ou déterminer les éléments complémentaires qui vous permettront de les atteindre;
- **remplir votre fiche d'évaluation** du stage;
- **justifier la prolongation** de la durée de votre stage lorsqu'elle est nécessaire à l'atteinte des objectifs;
- **vous expliquer** les raisons de la non atteinte des objectifs d'apprentissage et l'attribution d'un résultat d'échec au stage, le cas échéant;
- **témoigner, auprès de l'Ordre**, de la réussite ou de l'échec de votre stage et du nombre d'heures de stage que vous avez comptabilisées.

Par ailleurs, le *Code de déontologie des pharmaciens* précise qu'un pharmacien doit, dans la mesure de ses possibilités, aider au développement de la pharmacie par le partage de ses connaissances et de son expérience, notamment avec les étudiants et les stagiaires en pharmacie, et par sa participation à des activités de formation continue, dont des cours et des stages. De même, le pharmacien maître de stage a l'obligation déontologique de donner une opinion juste, honnête et fondée lorsqu'il vous évalue.

Enfin, votre maître de stage doit aussi vous offrir un milieu de stage prévenant le harcèlement, sous quelque forme que ce soit, et respectant la *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail*.

## | MESURES POUR PROTÉGER LES STAGIAIRES

La *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail* est entrée en vigueur le 24 août 2022. Cette loi vise à assurer une meilleure protection des personnes qui réalisent un stage en milieu de travail, que ce soit pour l'obtention d'un permis d'exercice délivré par l'Ordre ou dans le cadre d'un stage universitaire offert par la Faculté de pharmacie. Cette nouvelle loi s'applique à vous.

Ainsi, le maître de stage qui supervise la réalisation de votre stage doit offrir un milieu d'exercice qui respecte les droits accordés aux stagiaires, notamment :

- le droit de vous absenter **certaines jours fériés**;
- le droit de vous absenter **si vous êtes malade** ou pour prendre soin de votre famille;
- le droit de bénéficier d'un **milieu exempt de harcèlement psychologique**, incluant une telle conduite lorsqu'elle se manifeste par des paroles, des actes ou des gestions à caractère sexuel;
- **une protection contre des représailles** exercées par votre employeur, votre maître de stage, un établissement d'enseignement ou l'Ordre advenant l'exercice de l'un de ces droits.

Il vous est recommandé de consigner les heures de stages effectuées, de même que les congés demandés au maître de stage, obtenus ou non. Ces informations sont susceptibles d'être utiles dans l'éventualité où une situation conflictuelle survient.

Vous êtes invité à informer l'Ordre de tout problème en lien avec les droits identifiés ci-haut, afin de permettre à l'Ordre de prendre les mesures appropriées à en assurer le respect. Vous pouvez aussi faire un signalement à

la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST), dont le mandat est de faire la promotion des droits des travailleurs québécois, et d'en assurer le respect auprès des employeurs.

Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter le site Web de la CNESST à l'adresse suivante : [www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/conditions-travail/statuts-particuliers/stagiaires](http://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/conditions-travail/statuts-particuliers/stagiaires).



## Objectifs et activités d'apprentissage

Les objectifs d'apprentissage du stage d'internat représentent les compétences complexes que vous devez maîtriser pour exercer la profession en respectant les standards de pratique de l'Ordre. Ces standards sont définis selon trois (3) volets :

- **surveiller la thérapie médicamenteuse** en partenariat avec votre patient;
- **gérer les médicaments;**
- **parfaire sa compétence** et assurer son développement professionnel.

Trois (3) objectifs généraux ainsi que des objectifs spécifiques ont été établis. Des activités d'apprentissage permettant de démontrer l'atteinte des objectifs généraux et spécifiques sont proposées dans cette section du guide. Bien qu'il ne soit pas nécessaire de réaliser toutes les activités proposées, une majorité d'entre elles font généralement partie des activités régulières effectuées pendant le stage d'internat. Il est à noter que d'autres activités peuvent contribuer à démontrer l'atteinte des objectifs. En compagnie de votre maître de stage, vous pourrez déterminer les activités à faire selon le milieu dans lequel vous réalisez le stage et selon les clientèles spécifiques qui se présentent à la pharmacie ou qui consultent le pharmacien. Par exemple, il est possible que le milieu de stage ne prépare pas de produits stériles dangereux.

### | OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin du stage d'internat, vous devez :

#### Objectif 1 Surveiller la thérapie médicamenteuse en partenariat avec votre patient

| Objectifs spécifiques  | Exemples d'activités  |
|--|---|
| <b>1.1)</b><br>Procéder à la collecte de renseignements.         | <ul style="list-style-type: none"><li>○ Recueillir l'ensemble des renseignements permettant d'exercer les activités qui sont réservées aux pharmaciens.</li><li>○ Collecter les renseignements généraux relatifs au patient.</li><li>○ Collecter les renseignements relatifs à l'ordonnance et à la situation, incluant les analyses de laboratoire et les mesures cliniques en lien avec les problèmes de santé du patient et ses besoins, les antécédents pharmacologiques, etc.</li></ul>  |
| <b>1.2)</b><br>Évaluer les ordonnances et analyser la situation. | <ul style="list-style-type: none"><li>○ Utiliser une démarche structurée et systématique lors de l'évaluation d'une ordonnance ou l'analyse de la situation.</li><li>○ Analyser le choix de la thérapie prescrite en considérant les besoins, les préférences et les capacités du patient, les données recueillies et le dossier du patient.</li><li>○ Apprécier les signes et symptômes ainsi que les signaux d'alarme nécessitant une consultation auprès du professionnel traitant du patient.</li><li>○ Considérer les critères d'inclusion et d'exclusion pour procéder à certaines activités.</li></ul> |



**Objectifs  
spécifiques**

**Exemples d'activités**

**1.3)**

Effectuer les interventions appropriées.

- Individualiser ses interventions découlant d'une ordonnance ou d'un processus autonome de prescription par le pharmacien.
- Accepter ou, si motif raisonnable de croire que l'intérêt du patient l'exige, refuser d'exécuter une ordonnance ou de fournir un service pharmaceutique.
- Suggérer des changements ou proposer une alternative, le cas échéant.
- Recommander des mesures pharmacologiques et non pharmacologiques.
- Amorcer et ajuster une thérapie médicamenteuse selon une ordonnance.
- Prolonger une ordonnance afin de ne pas interrompre le traitement.
- Substituer un médicament prescrit par un autre médicament de la même sous-classe thérapeutique, en cas de rupture d'approvisionnement.
- Ajuster une ordonnance en modifiant notamment la dose, la forme, la concentration, la quantité prescrite, la posologie, la voie d'administration.
- Proposer un suivi si indiqué.
- Prescrire un médicament pour des conditions mineures (conditions connues et traitement connu).
- Prescrire un médicament lorsqu'aucun diagnostic n'est requis.
- Prescrire et interpréter des analyses de laboratoire.
- Administrer un médicament afin d'en démontrer l'usage approprié.
- Administrer un vaccin.

**1.4)**

Vérifier l'impact de la thérapie médicamenteuse sur l'état de santé du patient.

- Déterminer les paramètres de suivi (tests de laboratoire, résultats de tension artérielle, fréquence cardiaque, etc.) afin de vérifier l'efficacité de la thérapie, le profil sécuritaire et l'adhésion au traitement.
- Surveiller de façon globale, en tout temps, la thérapie médicamenteuse du patient.
- Prioriser les éléments de surveillance en tenant compte de la probabilité et de la gravité des risques normalement prévisibles en fonction du profil pharmacologique du patient.
- Effectuer une surveillance plus étroite des conditions aiguës affectant le patient.

**1.5)**

Fournir l'information pertinente.

- Remettre au patient, ou à un tiers déterminé par celui-ci :
  - l'information nécessaire à la compréhension de sa thérapie et de ses problèmes de santé;
  - des conseils appropriés sur le bon usage des médicaments et la gestion des effets indésirables qui pourraient survenir;
  - un enseignement sur les mesures cliniques nécessaires au suivi de son problème de santé (ex. glycémie, tension artérielle, etc.);
  - un enseignement sur les mesures non pharmacologiques appropriées;
- Transmettre, avec le consentement du patient, les renseignements pertinents aux membres de l'équipe traitante et aux autres pharmaciens impliqués auprès du patient.
- Transmettre toute information pertinente permettant d'assurer la continuité des soins.

**Objectifs spécifiques****Exemples d'activités**

- 1.6)** Consigner les renseignements au dossier
- Consigner au dossier les éléments obligatoires prévus dans la législation.
  - Consigner notamment au dossier la collecte des renseignements, les interventions, les suivis et les résultats.
  - Consigner les éléments qui expliquent sa décision (justification clinique).
  - Consigner les renseignements qui contribuent à assurer la continuité des soins.

**Objectif 2** Gérer les médicaments (assurer l'approvisionnement, l'entreposage et la distribution efficace et sécuritaire des médicaments)**Objectifs spécifiques****Exemples d'activités**

- 2.1)** Connaître les étapes du circuit du médicament, de la réception de l'ordonnance jusqu'à la remise du médicament au patient ou à la personne devant l'administrer.
- Recueillir l'ensemble des renseignements permettant d'exercer les activités qui sont réservées aux pharmaciens.
  - Collecter les renseignements généraux relatifs au patient.
  - Collecter les renseignements relatifs à l'ordonnance et à la situation, incluant les analyses de laboratoire et les mesures cliniques en lien avec les problèmes de santé du patient et ses besoins, les antécédents pharmacologiques, etc.
- 2.2)** Respecter les obligations légales et professionnelles pour l'emballage, l'étiquetage et l'établissement de dates limites d'utilisation des médicaments.
- S'assurer que l'étiquetage de chaque médicament servi est complet.
  - Fournir, s'il y a lieu, toute l'information nécessaire à la bonne préparation, de même qu'à l'utilisation et à la conservation du médicament.
  - Distribuer les médicaments dans des contenants appropriés.
  - Utiliser un emballage qui tient compte des propriétés physico-chimiques du médicament, des besoins du patients ou de la personne qui l'administre.
- 2.3)** Entreposer et transporter les médicaments dans des conditions nécessaires à leur stabilité et leur intégrité.
- Respecter les procédures établies dans le milieu de stage pour l'entreposage des médicaments.
  - Utiliser des contenants permettant de maintenir l'intégrité des médicaments lors des transports.
- 2.4)** S'assurer que les ordonnances satisfont aux obligations légales et professionnelles.
- Valider que les ordonnances sont complètes, authentiques et conformes aux divers règlements et lois en vigueur.

| Objectifs spécifiques   | Exemples d'activités   |
|---|--|
| <p>2.5)</p> <p>Respecter les conditions et modalités de vente des médicaments.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Respecter, lors de la vente d'un médicament, les exigences réglementaires selon le statut du médicament servi (annexes I à V).</li> </ul>   |
| <p>2.6)</p> <p>Connaître et appliquer les procédures de gestion des médicaments dangereux et des matières dangereuses.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prendre connaissance de la liste des médicaments et produits dangereux disponibles dans le milieu de stage.</li> <li>○ Entreposer et manipuler les médicaments et produits dangereux dans des conditions qui assurent la sécurité du personnel.</li> </ul>  |
| <p>2.7)</p> <p>Préparer des produits stériles dangereux et non dangereux et réaliser des préparations magistrales non stériles, conformément aux normes établies.</p> |  |
| <p>2.8)</p> <p>Appliquer les mécanismes de contrôle pour éviter les diversions.</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Respecter les mesures mises en place dans le milieu de stage pour protéger les stupéfiants, les drogues contrôlées, les substances ciblées et l'alcool contre la perte ou le vol.</li> <li>○ Participer à la gestion des inventaires afin de pouvoir démontrer à tout moment la quantité réelle de stupéfiants, de drogues contrôlées, de substances ciblées et d'alcool.</li> <li>○ Participer à la mise à jour des registres d'achat, de vente et de distribution des stupéfiants (incluant le cannabis), des drogues contrôlées et de l'alcool à usage médical.</li> </ul> |
| <p>2.9)</p> <p>Respecter les normes relatives à la destruction sécuritaire des médicaments et des instruments</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Connaître et appliquer, le cas échéant, les procédures nécessaires à la destruction sécuritaire des médicaments, des instruments tranchants ou piquants, des médicaments dangereux et des matières dangereuses.</li> </ul>  |

## Objectif 3 Parfaire sa compétence et assurer son développement professionnel

### Objectifs spécifiques

### Exemples d'activités

#### 3.1)

Suivre l'évolution de la législation, des données scientifiques et des normes professionnelles reconnues.

- Respecter et appliquer les changements sur le plan de la loi en vigueur, du *Code de déontologie des pharmaciens*, des règlements, des normes, des guides et des lignes directrices.

#### 3.2)

Sélectionner des sources documentaires pour répondre aux diverses demandes d'information reçues.

- Connaître les sources documentaires disponibles.
- Consulter les sources documentaires les plus fiables et appropriées en fonction des besoins.

#### 3.3)

Juger de la valeur des sources documentaires sélectionnées.

- Évaluer la pertinence et la qualité de l'information.
- Analyser de façon critique l'information sélectionnée.

#### 3.4)

Utiliser les différents outils technologiques disponibles adéquatement.

- Utiliser efficacement le logiciel de gestion des ordonnances.
- Consulter le logiciel d'aide à la décision.
- Connaître des différentes technologies utilisées dans la préparation et la distribution des médicaments.
- Connaître et respecter les normes en vigueur sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications.

#### 3.5)

Perfectionner ses habiletés de communications.

- Adapter son langage selon son auditoire (ex. patients, autres professionnels de la santé, etc.).
- Utiliser des techniques de communication afin d'orienter efficacement la consultation pharmaceutique.
- Utiliser adéquatement les différents moyens de communication mis à sa disposition.

#### 3.6)

Collaborer avec les membres de l'équipe dans son milieu de stage et avec les autres professionnels de la santé.

- Contribuer au bon déroulement des soins et services pharmaceutiques offerts.
- Solliciter et respecter l'opinion des membres de l'équipe.
- Respecter les différentes politiques et procédures établies.
- Interagir efficacement et avec respect avec les autres membres de la profession et les divers professionnels de la santé.

---

**Objectifs spécifiques****Exemples d'activités**

---

**3.7)**

Faire preuve d'éthique professionnelle.

- Être altruiste et transparent dans l'exercice des activités de stage.
  - S'assurer que chacune de ses actions vise à améliorer la qualité et la sécurité des soins et services pharmaceutiques offerts aux patients.
- 

**3.8)**

Faire preuve de professionnalisme.

- Reconnaître le droit du patient de choisir son professionnel de la santé.
  - Respecter le droit à la confidentialité du patient.
  - Préserver tout renseignement de nature confidentielle.
  - Utiliser les espaces prévus pour permettre les échanges de nature confidentielle.
  - Utiliser le bureau fermé pour les consultations pharmaceutiques.
  - Respecter et encourager le patient.
  - Utiliser les médias sociaux de façon professionnelle.
- 







## Évaluation

Durant le stage, votre maître de stage doit vérifier périodiquement la progression de votre apprentissage. L'atteinte des objectifs peut nécessiter plus de temps ou plus d'activités pour vous que pour d'autres stagiaires. Votre maître de stage peut, au besoin, modifier votre programme d'activités pour favoriser l'atteinte des objectifs du stage.

Quatre (4) phases d'évaluation sont à distinguer : l'autoévaluation incluant votre plan de réussite, l'évaluation formative, l'évaluation sommative faite par votre maître de stage et l'évaluation de votre rapport de stage faite par le registrariat. À noter que l'évaluation sommative et l'évaluation de votre rapport de stage contribuent à confirmer la réussite du stage d'internat.

### | AUTOÉVALUATION

La première phase consiste en une autoévaluation de l'atteinte des objectifs d'apprentissage du stage. Lorsque vous aurez complété environ 150 heures de stage, vous devez remplir votre autoévaluation (annexe III). Ce document sert à identifier les objectifs que vous jugez atteints et ceux sur lesquels vous devez travailler plus en profondeur au cours du stage.

En tout début de stage, il est normal et attendu que de nombreux objectifs ne soient pas entièrement atteints. Ainsi, vous devez remplir la section intitulée *Plan de réussite* de l'autoévaluation afin de déterminer les activités que vous prévoyez réaliser pour vous permettre d'atteindre les objectifs du stage.

Cette autoévaluation et le plan de réussite doivent être discutés avec votre maître de stage afin de bien identifier et planifier les activités à réaliser jusqu'à la fin du stage. Votre maître de stage doit parapher votre autoévaluation. Ce document est obligatoire et pourra être consulté au besoin par l'Ordre.

### | ÉVALUATION FORMATIVE

L'évaluation formative vise à rendre compte des compétences développées en regard de chacun des objectifs d'apprentissage établis. Bien qu'elle puisse être effectuée de façon ponctuelle, l'évaluation formative doit minimalement être complétée à la mi-stage. Le but de l'évaluation formative est de vous informer du degré de maîtrise atteint et, éventuellement de découvrir où et en quoi vous éprouvez des difficultés en vue de vous proposer des activités de remédiation. Ainsi, elle sert à vous orienter sur vos forces et vos difficultés afin que vous puissiez progresser.

Votre maître de stage doit discuter avec vous des compétences pour lesquelles vous devez démontrer une amélioration. Il s'agit d'une discussion qui se veut constructive pour vous permettre de continuer votre



cheminement et votre apprentissage tout au long du stage. L'évaluation formative ne compte pas dans la détermination de votre résultat final. Toutefois, le document rempli par votre maître de stage est obligatoire et sera consulté par l'Ordre.

Pour vous préparer à la rencontre d'évaluation formative avec votre maître de stage, vous devez de nouveau faire votre autoévaluation et mettre à jour votre plan de réussite. Le maître de stage utilisera le formulaire fourni à l'annexe IV pour préparer cette rencontre d'évaluation. Vous pourrez ainsi comparer vos évaluations, déterminer les objectifs qui doivent être atteints et les activités qui vous permettront d'y parvenir.

## | ÉVALUATION SOMMATIVE

L'évaluation sommative représente le jugement de votre maître de stage en s'appuyant sur les compétences acquises ou développées pendant votre stage d'internat. Elle survient à la fin du stage, après les étapes de l'autoévaluation et de l'évaluation formative. Elle vise à déterminer si vous avez atteint les objectifs généraux du stage. Le résultat de l'évaluation sommative compte pour votre résultat final.

À la fin du stage, votre maître de stage indique la performance que vous avez obtenue pour chacun des trois (3) objectifs généraux d'apprentissage. Pour ce faire, il utilise l'échelle suivante :

|                      |  |
|----------------------|--|
| <b>Atteint :</b>     | signifie que vous avez atteint l'objectif général ou que vous répondez de façon satisfaisante aux attentes pour réaliser les activités professionnelles du pharmacien; |
| <b>Non-atteint :</b> | signifie que vous n'avez pas atteint l'objectif général ou que vous ne répondez pas aux attentes pour réaliser les activités professionnelles du pharmacien.           |

L'atteinte des trois (3) objectifs généraux du stage d'internat est nécessaire pour confirmer la réussite de votre stage. Autrement dit, tous les objectifs généraux doivent mériter la mention *Atteint*.

Si, au terme du stage, un objectif général est jugé *Non-atteint* par votre maître de stage, votre stage n'est pas réussi. Ce dernier pourra se prolonger dans le même milieu si votre maître de stage est d'accord pour continuer à vous superviser vers l'atteinte de l'objectif. Toutefois, la durée du stage ne peut excéder 52 semaines. À défaut de compléter avec succès le stage d'internat en 15 à 52 semaines, vous devrez recommencer le stage dans un autre milieu et sous la supervision d'un nouveau maître de stage.

Afin de déterminer si un objectif général du stage est atteint, votre maître de stage évalue les objectifs spécifiques identifiés aux pages 11 à 16 du présent guide. À cette fin, il utilise le tableau des degrés de performance suivant :

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>Satisfaisant :</b>   | signifie que vous démontrez la compétence décrite dans la plupart des situations, que vous avez rarement besoin de soutien;  |
| <b>À améliorer :</b>    | signifie que vous démontrez la compétence décrite dans de nombreuses situations mais que vous présentez des lacunes <u>mineures ou occasionnelles</u> pour lesquelles un complément de formation ou d'expérience est requis; |
| <b>Insatisfaisant :</b> | signifie que vous démontrez des lacunes <u>importantes ou récurrentes</u> dans la compétence décrite et que vous avez besoin d'aide ou de supervision pour maîtriser l'habileté dans son ensemble.                           |

Outre quelques objectifs identifiés dans les grilles d'évaluation (annexes III et IV), tous les objectifs spécifiques doivent être jugés *Satisfaisant* afin que l'objectif général soit atteint. Ainsi, à la fin du stage, il est possible que certains objectifs spécifiques puissent être jugés *À améliorer* par votre maître de stage sans nécessairement mener à la non-atteinte de l'objectif général. En effet, quelques objectifs spécifiques du stage requièrent parfois de poursuivre ou de peaufiner certains apprentissages sans remettre en question l'atteinte de l'objectif général du stage. Par ailleurs, tout objectif spécifique jugé *Insatisfaisant* par votre maître de stage entraînera automatiquement la non-atteinte de l'objectif général évalué.

Dans un but formateur, l'Ordre vous encourage fortement à discuter régulièrement de la progression de votre stage avec votre maître de stage. À cette fin, vous pouvez utiliser l'autoévaluation et l'évaluation formative. Vous pourrez ainsi convenir avec votre maître de stage, en temps opportun, de stratégies qui conviendront à votre style d'apprentissage en vue d'atteindre les objectifs prévus.

Dans les meilleurs délais et au plus tard trente (30) jours après la fin du stage, votre maître de stage doit vous remettre, la version originale de l'*Évaluation du maître de stage* (annexe IV) dans laquelle l'évaluation sommative est dûment remplie, qu'il aura signée et que vous aurez contresignée. Assurez-vous de conserver une copie du document ainsi rempli.

Vous devez téléverser l'*Évaluation du maître de stage* à l'endroit approprié dans votre dossier en ligne, en cliquant sur votre fiche d'inscription au stage d'internat.

## | RAPPORT DE STAGE

Le but du rapport de stage est de confirmer votre degré d'acquisition de connaissances et d'habiletés et d'évaluer votre jugement professionnel dans la réalisation de certaines activités d'apprentissage.

Au terme de votre stage, vous devez déposer un rapport de stage au registrariat, en le téléversant à l'endroit approprié de votre fiche d'inscription au stage d'internat.

Ce rapport est composé de travaux écrits sous la forme de plans de prise en charge de vos patients qui vous permettront d'appliquer toutes les activités d'apprentissage, telles que la collecte de renseignements ou la transmission d'information ou de conseils au patient. Ces travaux sont décrits dans les pages qui suivent.

Le rapport de stage permet à l'Ordre de confirmer l'atteinte des objectifs du stage. Nous vous conseillons de compléter votre rapport de stage progressivement tout au long de celui-ci. Il doit être rédigé selon les normes décrites plus loin, dûment signé par vous et contresigné par votre maître de stage.

L'évaluation de votre rapport (annexe V) par les correcteurs du registrariat peut, selon le cas, amener l'une des deux (2) conclusions suivantes:

- le rapport est complété avec succès et se mérite la mention *Satisfaisant*;
- le rapport se mérite la mention *Complément demandé* et vous devez compléter votre rapport avant qu'il soit réévalué.

Lorsque le complément demandé ne permet pas l'obtention de la mention *Satisfaisant*, le rapport et son complément sont déposés au comité de l'admission à la pratique de l'Ordre qui déterminera la réussite ou l'échec ainsi que les conditions et modalités de reprise de votre stage ou de votre rapport de stage, le cas échéant.

## | CONFIRMATION DE L'ÉVALUATION FINALE DE VOTRE STAGE

L'évaluation sommative de votre maître de stage et celle du correcteur du rapport font foi de la réussite ou de l'échec de votre stage. Le comité de l'admission à la pratique reconnaît la réussite du stage si :

- tous les documents requis ont été acheminés au registrariat;
- les trois (3) objectifs généraux (*Évaluation du maître de stage*) ont été jugés *Atteint* par votre maître de stage;
- votre maître de stage a recommandé à l'Ordre la délivrance d'un permis d'exercice;
- votre rapport de stage a été jugé avec la mention *Satisfaisant*.

De plus, lorsque votre maître de stage juge que l'un des trois (3) objectifs généraux mérite la mention *Non-atteint*, par exemple après la courte période de prolongation du stage dans votre milieu, vous devrez reprendre le stage en partie ou en totalité, selon la décision des membres du comité de l'admission à la pratique. Lorsque requise, la reprise du stage ne peut s'effectuer que sous la supervision d'un pharmacien désigné ou approuvé par l'Ordre. Un complément peut être exigé de votre part lorsque le rapport de stage n'est pas jugé *Satisfaisant*.

Le cas échéant, le comité de l'admission à la pratique vous informe par courriel de l'échec et des modalités de reprise du stage. Il vous indiquera, selon le cas, les éléments à compléter et le processus à suivre pour satisfaire aux exigences de la réglementation en vigueur. Vous pouvez en appeler de cette décision auprès du comité réviseur de l'Ordre dans les trente (30) jours de la décision du comité de l'admission à la pratique, selon le règlement en vigueur (annexe I).

## | DÉLIVRANCE DU PERMIS

À la fin du stage d'internat, votre maître de stage doit recommander ou non la délivrance du permis d'exercice et justifier sa recommandation si elle est négative. Le comité de l'admission à la pratique déterminera alors la suite des procédures menant à la délivrance du permis.

Dès que vous serez admissible pour exercer la profession, vous recevrez un courriel du registrariat vous indiquant comment compléter votre demande d'inscription et de permis d'exercice. Le formulaire d'inscription et de demande de permis d'exercice ainsi que votre souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec (FARPOPQ) doivent être remplis via votre dossier en ligne.





## Rapport de stage

Tel que mentionné précédemment, l'évaluation de votre rapport de stage fait partie de l'évaluation finale de votre stage d'internat. Votre stage ne peut être complété avec succès sans que la correction de votre rapport de stage ne vienne confirmer que tous les objectifs atteints en stage soient validés par la correction du rapport rédigé.

Votre rapport de stage doit être signé de votre main et contresigné par votre maître de stage. Votre signature certifie que vous avez rédigé vous-même les plans de prise en charge en pharmacie (PPCP) déposés et que vous avez réalisés, sous la supervision de votre maître de stage, les actes professionnels qui y sont rapportés.

### | COMPOSITION DU RAPPORT DE STAGE

En premier lieu, vous devez inclure la description du milieu de stage dans lequel vous avez réalisé vos apprentissages.

Cette description devrait inclure :

- le type de milieu d'exercice;
- les services professionnels offerts;
- les clientèles desservies;
- les particularités du milieu;
- le volume d'activités, etc.

En second lieu, vous devez rédiger cinq (5) plans de prise en charge en pharmacie (PPCP) pour des patients que vous avez suivis pendant votre stage. Vous êtes invité à sélectionner les patients en collaboration avec votre maître de stage.

**Lors de vos choix de cas, vous devez sélectionner un patient pour lequel l'intervention principale sera liée à l'un des dix thèmes différents parmi les suivants :**

|                   |                                 |
|-------------------|---------------------------------|
| Cardiologie       | Oncologie                       |
| Dermatologie      | Ophtalmologie                   |
| Endocrinologie    | Oto-rhino-laryngologie          |
| Gastroentérologie | Pneumologie                     |
| Hématologie       | Psychiatrie                     |
| Néphrologie       | Rhumatologie                    |
| Neurologie        | Santé de l'homme et de la femme |

L'un de ces cas doit viser une clientèle particulière, soit un enfant, une femme enceinte ou qui allaite ou une personne âgée (80 ans ou plus).

De plus, l'un des cas doit être lié à la réalisation d'une des nouvelles activités qui ont été octroyées aux pharmaciens du Québec dans le cadre de la *Loi modifiant principalement la Loi sur la pharmacie afin de favoriser l'accès à certains services* (projet de loi n°31).



Autrement dit, cinq (5) patients et cinq (5) thèmes différents sont évalués. Toutefois, lorsque des interventions secondaires sont requises, vous n'avez aucune limite à respecter pour la sélection de vos patients.

Par exemple, si vous choisissez un cas d'endocrinologie, vous pouvez sélectionner un patient dont l'intervention primaire concerne le diabète et l'intervention secondaire concerne l'hypertension artérielle. Pour le cas de cardiologie, vous pouvez choisir un patient dont l'intervention primaire concerne la maîtrise de l'hypertension artérielle. Par conséquent, ce sont les interventions principales qui sont reliées aux thèmes choisis; le registrariat veut ainsi évaluer vos interventions dans des domaines différents.

Il n'est pas nécessaire de choisir des patients nécessitant plusieurs types d'intervention pharmaceutique. Toutefois, vous êtes invité à varier le niveau de difficulté de vos cas pour éviter de ne présenter que des cas simples. Le choix des cas doit permettre au registrariat d'évaluer votre jugement professionnel.

Par ailleurs, un PPCP doit inclure **tous** les problèmes de santé réels et potentiels de votre patient, et ce, incluant ceux pour lesquels vous n'avez aucune modification de la thérapie à réaliser, par exemple lorsque votre patient est stable et que l'un des médicaments qu'il prend convient à sa situation et à son besoin.

Dans le cadre de votre rapport, vous devez mentionner clairement cet élément lorsqu'aucune modification de la thérapie n'est requise de votre part pour un problème de santé particulier.

Les critères et les éléments évalués lors de la correction de votre rapport de stage sont présentés à l'annexe V. L'annexe VI montre un modèle de PPCP pour vous inspirer dans la rédaction de vos cas.

**Ainsi, les PPCP doivent notamment inclure les éléments suivants :**

- l'information sur le patient choisi ou l'histoire de son cas;
- le problème de santé identifié, qu'il soit réel ou potentiel;
- la collecte des données spécifiques au problème identifié (signes et symptômes avec délai d'apparition, les valeurs des tests de laboratoire pertinents, etc.);
- votre évaluation des trois (3) principales solutions possibles (en précisant la dose et la posologie), selon le cas de votre patient;
- la solution optimale retenue;
- la justification de la solution retenue en la comparant aux deux options non choisies (efficacité et innocuité);
- les interventions réalisées (refus, opinion pharmaceutique, appel au médecin, note au dossier, etc.), incluant les conseils fournis au patient (médicaments et mesures non pharmacologiques);
- le suivi planifié pour assurer la surveillance de la thérapie médicamenteuse (efficacité, innocuité, adhésion) ainsi que le résultat de celui-ci, si disponible;
- la documentation consultée.

À noter que chacun des médicaments du profil pharmaceutique doit être rattaché à un problème de santé.

La justification des solutions retenues est primordiale à l'évaluation du jugement professionnel. Cette justification doit inclure la raison de votre choix et les raisons pour lesquelles les deux autres options que vous avez présentées ne sont pas retenues. Par exemple pour la justification du choix d'un antibiotique, vous devriez préciser l'efficacité (ex. bactéries impliquées) et l'innocuité de la solution retenue comparativement à celles non retenues. De plus, un plan de prise en charge ne peut être jugé *Satisfaisant* si la solution du problème identifié n'est pas adéquate et pertinente.

Par ailleurs, il est obligatoire de choisir des cas réels que vous suivez dans votre milieu de stage. Tout plagiat est inacceptable et sera sanctionné par le comité de l'admission à la pratique. Les sanctions peuvent notamment inclure la reprise partielle ou totale du stage d'internat, l'imposition du milieu de stage et du maître de stage, la réécriture du rapport de stage, ou toute autre mesure déterminée par le comité de l'admission à la pratique. De plus, le registrariat se réserve le droit de valider le choix de vos cas auprès de votre maître de stage.

Le texte de votre rapport doit être rédigé de façon **précise et concise**. Vous êtes autorisé à utiliser des listes à puces sans nécessairement rédiger des phrases complètes. Les renseignements et vos recommandations doivent être complets, justes et pertinents. Le contenu doit être décrit clairement et être facile à comprendre. Vous devez porter une attention particulière à la composition du texte, à la syntaxe, à l'orthographe et à la grammaire.

## | NORMES DE RÉDACTION DU RAPPORT DE STAGE

Votre rapport de stage doit être :

- rédigé en langue française;
- rédigé dans le format lettre (8½" X 11"), en caractères d'imprimerie avec une police de caractères uniformisée et comptant un nombre standard de caractères, soit 10, 11 ou 12 caractères par pouce;
- paginé;
- présenté de façon soignée.

Vous devez éviter de trahir la confidentialité des dossiers auxquels vous avez accès en ne mentionnant pas le nom de vos patients, leur adresse ou leur numéro d'assurance-maladie.

Vous devez utiliser le modèle de PPCP montré à l'annexe VI ou créer un modèle similaire.

Vous êtes encouragé à rédiger de façon concise. Votre rapport de stage ne peut excéder 30 pages. À titre de guide, un PPCP contenant cinq (5) problèmes ne devrait pas dépasser cinq (5) ou six (6) pages.

Tout rapport non conforme à ces normes vous sera retourné. Il vous sera également retourné si la rédaction ne permet pas de comprendre le texte que vous avez rédigé.

## | DES QUESTIONS?

N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe du registrariat pour toute question à propos du stage d'internat. Nous sommes présents pour vous accompagner tout au long de la réalisation de votre stage et des étapes menant à la délivrance d'un permis d'exercice de la pharmacie au Québec.





## ANNEXE I

# LOIS ET RÈGLEMENTS



Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par l'assistant technique en pharmacie, le technicien en pharmacie et la personne en voie d'obtenir un permis d'exercice de la pharmacie

<https://www.opq.org/encadrement-des-tp-atp-et-etudiants/>

Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des pharmaciens du Québec

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/P-10,%20r.%2011>

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/P-10,%20r.%2018>

Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail

<https://www.travail.gouv.qc.ca/toute-linformation-sur/protection-des-stagiaires/>

Loi sur la pharmacie et autres règlements

<https://www.opq.org/protection-du-public/lois-et-reglements/>



## ANNEXE II

# FICHE D'INSCRIPTION MAÎTRE DE STAGE





## FICHE D'INSCRIPTION – MAÎTRE DE STAGE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Numéro de membre de l'Ordre : \_\_\_\_\_

### Milieu de stage

Nom de la pharmacie : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

### Stage

Supervision du stage de : \_\_\_\_\_  
Prénom Nom

Date de début du stage supervisé : \_\_\_\_\_  
jour/mois/année

Date prévue de fin du stage supervisé : \_\_\_\_\_  
mois/année

**Veillez indiquer si vous respectez les critères pour agir à titre de maître de stage :**

| Critères  | Oui                      | Non                      |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Être inscrit au tableau de l'Ordre depuis au moins 5 ans  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Exercer auprès du public en pharmacie communautaire ou en établissement de santé depuis les 5 dernières années  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Détenir une expérience pertinente comme pharmacien exerçant en milieu communautaire ou en établissement de santé (nombre d'années d'expérience : _____)   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Avoir fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du secrétaire du Comité d'inspection professionnelle, après révision du dossier d'inspection   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| N'avoir jamais fait l'objet d'une limitation, d'une suspension ou d'une révocation de son permis d'exercice de la pharmacie   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Avoir un dossier exempt de décision disciplinaire depuis au moins 5 ans   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <small>Si une décision disciplinaire a été rendue contre vous depuis moins de 5 ans et que vous voulez assurer la supervision d'un stagiaire, veuillez fournir des renseignements complémentaires dans la section « renseignements supplémentaires » à la fin de la présente fiche. Cette demande sera étudiée par le comité exécutif de l'Ordre qui rendra une décision.</small> |                          |                          |

| Critères  | Oui                      | Non                      |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Avoir supervisé un stagiaire lors d'un stage d'internat, d'un stage d'actualisation, ou d'un stage clinique universitaire représente un atout     | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> stage d'internat   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> stage d'actualisation  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> stage clinique universitaire : Université de Montréal <input type="checkbox"/> Université Laval <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

## Engagement du maître de stage

La [\*Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail\*](#) (ci-après : la Loi), entrée en vigueur le 24 août 2022, est applicable aux personnes effectuant le stage d'internat de l'Ordre. Essentiellement, elle a pour effet de garantir aux stagiaires des protections équivalentes à celles dont bénéficient les employés en vertu de la *Loi sur les normes de travail* en matière de congés de courte durée et de harcèlement psychologique et sexuel. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, veuillez consulter le site Web de la CNESST à l'adresse suivante : [www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/conditions-travail/statuts-particuliers/stagiaires](http://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/conditions-travail/statuts-particuliers/stagiaires).

À titre de maître de stage, vous êtes également employeur au sens de la Loi et avez des obligations envers le stagiaire. Puisque la Loi impose à l'Ordre de prendre des moyens raisonnables pour que le stage soit réalisé dans le respect des droits prévus à la loi et pour prévenir le harcèlement psychologique, nous vous demandons de signer l'engagement qui suit.

J'affirme connaître et comprendre les obligations auxquelles je suis assujéti à titre d'employeur au sens de la *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail* (ci-après : la Loi). Constituent notamment des obligations m'incombant à titre d'employeur :

- Respecter le droit du stagiaire de s'absenter certains jours fériés;
- Respecter le droit du stagiaire de s'absenter en cas de maladie ou pour prendre soin d'un membre de sa famille;
- Garantir au stagiaire un milieu exempt de harcèlement psychologique et sexuel, qu'il se manifeste par des paroles, des actes ou des gestes à caractère sexuel;
- Éviter toute représailles à l'endroit du stagiaire dans l'éventualité où celui-ci exerçait l'un des droits prévus à la Loi.

---

Signature maître de stage

---

Signature du propriétaire de la pharmacie ou du pharmacien chef de l'établissement  
(requis si le maître de stage n'est pas le propriétaire de la pharmacie ou le pharmacien chef de l'établissement)

## Affirmation et autorisation

J'affirme que les renseignements contenus dans le présent formulaire sont véridiques et complets.

Je confirme n'avoir aucun lien de parenté avec le stagiaire dont j'assure la surveillance pendant le stage d'internat.

J'autorise le registrariat à procéder à la vérification de mon dossier professionnel et disciplinaire.

Oui  Non

Signature du \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
pharmacien :

## Réservé à l'Ordre des pharmaciens du Québec

Approbation du maître de stage :  Oui  Non

Échéance de l'approbation pour agir à titre de maître de stage : \_\_\_\_\_

Raison justifiant le refus, le cas échéant : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## Renseignements supplémentaires concernant une décision disciplinaire

Préciser la nature de la décision disciplinaire rendue à votre égard

---

---

---

---

Justifier pourquoi vous seriez apte à agir à titre de maître de stage

---

---

---

---

Un fois remplie, la fiche d'inscription du maître de stage doit être téléversée par l'étudiant à l'endroit approprié, en cliquant sur la fiche d'inscription au stage d'internat disponible dans son dossier en ligne.





## ANNEXE III

# **AUTOÉVALUATION ET PLAN DE RÉUSSITE DE MON STAGE D'INTERNAT EN PHARMACIE**



## AUTOÉVALUATION ET PLAN DE RÉUSSITE DE MON STAGE D'INTERNAT EN PHARMACIE

Nom et prénom du stagiaire : \_\_\_\_\_

### VÉRIFICATION DE LA MAÎTRISE DES OBJECTIFS À ATTEINDRE

Dans le cadre du stage d'internat, on entend par autoévaluation une démarche de vérification instrumentée par laquelle vous êtes amené à émettre votre point de vue sur la qualité de votre cheminement, de vos acquis en regard des objectifs généraux et spécifiques tout en vous inspirant des critères d'appréciation. Le but de cet exercice vise à vous faire progresser vers une pleine maîtrise de vos capacités d'autonomie. L'autoévaluation est une porte d'entrée pour prendre conscience de vos forces ou des éléments à améliorer en portant un jugement réaliste à l'égard de votre performance à différents moments de votre stage. Vous devez remplir votre autoévaluation après environ 150 heures de stage et au moment de vous préparer pour l'évaluation formative qui a lieu vers la mi-stage. Vous êtes encouragé à discuter de votre autoévaluation avec votre maître de stage. Votre autoévaluation est un document qui pourrait être demandé par l'Ordre au terme de votre stage.

#### Évaluation de l'atteinte des trois (3) objectifs généraux et des objectifs spécifiques du stage

##### Niveaux de maîtrise relatifs aux objectifs généraux selon l'échelle suivante :

| <b>Atteint</b>  | <b>Non-atteint</b>  |
|---|---|
| Signifie que vous avez atteint l'objectif général ou que vous répondez de façon satisfaisante aux attentes pour réaliser les activités professionnelles du pharmacien | Signifie que vous n'avez pas atteint l'objectif général ou que vous ne répondez pas aux attentes pour réaliser les activités professionnelles du pharmacien |

##### Niveaux de maîtrise relatifs aux objectifs spécifiques selon l'échelle suivante :

| <b>Satisfaisant (S)</b>  | <b>À améliorer (A)</b>   | <b>Insatisfaisant (I)</b>  |
|--|--|--|
| Signifie que vous démontrez la compétence décrite dans la plupart des situations, que vous avez rarement besoin de soutien | Signifie que vous démontrez la compétence décrite dans de nombreuses situations mais que vous présentez des lacunes mineures ou occasionnelles pour lesquelles un complément de formation ou d'expérience est requis | Signifie que vous démontrez des lacunes importantes ou récurrentes dans la compétence décrite et que vous avez besoin d'aide ou de supervision pour maîtriser l'habileté dans son ensemble |

## OBJECTIF GÉNÉRAL 1

### SURVEILLER LA THÉRAPIE MÉDICAMENTEUSE EN PARTENARIAT AVEC VOTRE PATIENT

#### Mon autoévaluation selon le tableau des performances des objectifs spécifiques.

Tous les objectifs spécifiques doivent être atteints lors de l'évaluation sommative du stage pour permettre la réussite.

| Lors de la surveillance de la thérapie médicamenteuse en partenariat avec mon patient, je (j') :   | Après 150 heures de stage (S, A, I) | Mi-stage (S, A, I) |
|--|-------------------------------------|--------------------|
| <b>1.1 Procède à la collecte de renseignements</b>   |                                     |                    |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Recueille l'ensemble des renseignements permettant d'exercer les activités qui sont réservées aux pharmaciens</li><li>Collecte les renseignements généraux relatifs au patient</li><li>Collecte les renseignements relatifs à l'ordonnance et à la situation, incluant les analyses de laboratoire et les mesures cliniques en lien avec les problèmes de santé du patient et ses besoins, les antécédents pharmacologiques, etc.</li></ul>  |                                     |                    |
| <b>1.2 Évalue les ordonnances et analyse la situation</b>  |                                     |                    |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Utilise une démarche structurée et systématique lors de l'évaluation d'une ordonnance ou l'analyse de la situation</li><li>Analyse le choix de la thérapie prescrite en considérant les besoins, les préférences et les capacités du patient, les données recueillies et le dossier du patient</li><li>Apprécie les signes et symptômes ainsi que les signaux d'alarme nécessitant une consultation auprès du professionnel traitant du patient</li><li>Considère les critères d'inclusion et d'exclusion pour procéder à certaines activités</li></ul>  |                                     |                    |
| <b>1.3 Effectue les interventions appropriées</b>  |                                     |                    |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Individualise ses interventions découlant d'une ordonnance ou d'un processus autonome de prescription par le pharmacien</li><li>Accepte ou, si motif raisonnable de croire que l'intérêt du patient l'exige, refuse d'exécuter une ordonnance ou de fournir un service pharmaceutique</li><li>Suggère des changements ou propose une alternative, le cas échéant</li><li>Recommande des mesures pharmacologiques et non pharmacologiques</li><li>Amorce et ajuste une thérapie médicamenteuse selon une ordonnance</li><li>Prolonge une ordonnance afin de ne pas interrompre le traitement</li><li>Substitue un médicament prescrit par un autre médicament de la même sous-classe thérapeutique, en cas de rupture d'approvisionnement</li><li>Ajuste une ordonnance en modifiant la dose, la forme, la quantité ou la posologie</li><li>Propose un suivi si indiqué</li><li>Prescrit un médicament pour des conditions mineures (conditions connues et traitement connu)</li><li>Prescrit un médicament lorsqu'aucun diagnostic n'est requis</li><li>Prescrit et interprète des analyses de laboratoire</li><li>Administre un médicament afin d'en démontrer l'usage approprié</li><li>Administre un vaccin</li></ul> |                                     |                    |

Lors de la surveillance de la thérapie médicamenteuse en partenariat avec mon patient, je (j') :

Après 150 heures  
de stage (S, A, I)

Mi-stage  
(S, A, I)

**1.4 Vérifie l'impact de la thérapie médicamenteuse sur l'état de santé du patient**

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

- Détermine les paramètres de suivi afin de vérifier l'efficacité de la thérapie, le profil sécuritaire et l'adhésion au traitement
- Surveille de façon globale, en tout temps, la thérapie médicamenteuse du patient
- Priorise les éléments de surveillance en tenant compte de la probabilité et de la gravité des risques normalement prévisibles en fonction du profil pharmacologique du patient
- Effectue une surveillance plus étroite des conditions aiguës affectant le patient

**1.5 Fournis l'information pertinente**

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

- Remets au patient, ou à un tiers déterminé par celui-ci :
  - l'information nécessaire à la compréhension de sa thérapie et de ses problèmes de santé
  - des conseils appropriés sur le bon usage des médicaments et la gestion des effets indésirables qui pourraient survenir
  - un enseignement sur les mesures cliniques nécessaires au suivi de son problème de santé (ex. glycémie, tension artérielle, etc.)
  - un enseignement sur les mesures non pharmacologiques appropriées
- Transmets, avec le consentement du patient, les renseignements pertinents aux membres de l'équipe traitante et aux autres pharmaciens impliqués auprès du patient
- Transmets toute information pertinente permettant d'assurer la continuité des soins

**1.6 Consigne les renseignements au dossier**

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

- Consigne au dossier les éléments obligatoires prévus dans la législation
- Consigne notamment au dossier la collecte des renseignements, les interventions, les suivis et les résultats
- Consigne les éléments qui expliquent sa décision (justification clinique)
- Consigne les renseignements qui contribuent à assurer la continuité des soins

Mon autoévaluation de l'objectif général 1 :    Atteint     Non-atteint

## OBJECTIF GÉNÉRAL 2

### GÉRER LES MÉDICAMENTS

(ASSURER L'APPROVISIONNEMENT, L'ENTREPOSAGE ET LA DISTRIBUTION EFFICACE ET SÉCURITAIRE DES MÉDICAMENTS)

#### Mon autoévaluation selon le tableau des performances des objectifs spécifiques.

Les objectifs spécifiques 2.1 à 2.5 doivent être atteints lors de l'évaluation sommative du stage pour permettre la réussite.

| Lors de la gestion des médicaments, je (j') :   | Après 150 heures de stage (S, A, I) | Mi-stage (S, A, I) |
|---|-------------------------------------|--------------------|
| <b>2.1 Connais les étapes du circuit du médicament, de la réception de l'ordonnance jusqu'à la remise du médicament au patient ou à la personne devant l'administrer</b>  |                                     |                    |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Connais les étapes du circuit du médicament, de la réception de l'ordonnance jusqu'à la remise du médicament au patient ou à la personne devant l'administrer</li></ul>   |                                     |                    |
| <b>2.2 Respecte les obligations légales et professionnelles pour l'emballage, l'étiquetage et l'établissement de dates limites d'utilisation des médicaments</b>  |                                     |                    |
| <ul style="list-style-type: none"><li>S'assure que l'étiquetage de chaque médicament servi est complet</li><li>Fournis, s'il y a lieu, toute l'information nécessaire à la bonne préparation, de même qu'à l'utilisation et à la conservation du médicament</li><li>Distribue les médicaments dans des contenants appropriés</li><li>Utilise un emballage qui tient compte des propriétés physico-chimiques du médicament, des besoins du patients ou de la personne qui l'administre</li></ul> |                                     |                    |
| <b>2.3 Entrepose et transporte les médicaments dans des conditions nécessaires à leur stabilité et leur intégrité</b>   |                                     |                    |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Respecte les procédures établies dans le milieu de stage pour l'entreposage des médicaments</li><li>Utilise des contenants permettant de maintenir l'intégrité des médicaments lors des transports</li></ul>  |                                     |                    |
| <b>2.4 M'assure que les ordonnances satisfont aux obligations légales et professionnelles</b>   |                                     |                    |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Valide que les ordonnances sont complètes, authentiques et conformes aux divers règlements et lois en vigueur</li></ul>   |                                     |                    |
| <b>2.5 Respecte les conditions et modalités de vente des médicaments</b>  |                                     |                    |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Respecte, lors de la vente d'un médicament, les exigences réglementaires selon le statut du médicament servi (annexes I à V)</li></ul>  |                                     |                    |

Les objectifs spécifiques 2.6 à 2.9 peuvent mériter la mention *À améliorer* au terme du stage sans que l'objectif général soit non-atteint.

| Lors de la gestion des médicaments, je (j') :  | Après 150 heures<br>de stage (S, A, I) | Mi-stage<br>(S, A, I) |
|--|--|-----------------------|
| <b>2.6 Connais et applique les procédures de gestion des médicaments dangereux et des matières dangereuses</b>   |  |                       |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Prends connaissance de la liste des médicaments et produits dangereux disponibles dans le milieu de stage</li><li>• Entrepose et manipule les médicaments et produits dangereux dans des conditions qui assurent la sécurité du personnel</li></ul>  |  |                       |
| <b>2.7 Applique les mécanismes de contrôle pour éviter les diversions</b>  |  |                       |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Respecte les mesures mises en place dans le milieu de stage pour protéger les stupéfiants, les drogues contrôlées, les substances ciblées et l'alcool contre la perte ou le vol</li><li>• Participe à la gestion des inventaires afin de pouvoir démontrer à tout moment la quantité réelle de stupéfiants, de drogues contrôlées, de substances ciblées et d'alcool</li><li>• Participe à la mise à jour des registres d'achat, de vente et de distribution des stupéfiants (incluant le cannabis), des drogues contrôlées et de l'alcool à usage médical</li></ul> |  |                       |
| <b>2.8 Prépare des produits stériles dangereux et non dangereux et réalise des préparations magistrales non stériles, conformément aux normes établies</b>   |  |                       |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Prépare des produits stériles dangereux et non dangereux</li><li>• Réalise des préparations magistrales non stériles, conformément aux normes établies</li></ul>   |  |                       |
| <b>2.9 Respecte les normes relatives à la destruction des médicaments et des instruments</b>   |  |                       |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Connais et applique, le cas échéant, les procédures nécessaires à la destruction sécuritaire des médicaments, des instruments tranchants ou piquants, des médicaments dangereux et des matières dangereuses</li></ul>  |  |                       |

Mon autoévaluation de l'objectif général 2 :    Atteint     Non-atteint

### OBJECTIF GÉNÉRAL 3

#### PARFAIRE SA COMPÉTENCE ET ASSURER SON DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

#### Mon autoévaluation selon le tableau des performances des objectifs spécifiques.

Tous les objectifs spécifiques doivent être atteints lors de l'évaluation sommative du stage pour permettre la réussite.

| Pour parfaire ma compétence et assurer mon développement professionnel, je (j') :  | Après 150 heures de stage (S, A, I) | Mi-stage (S, A, I) |
|--|-------------------------------------|--------------------|
| <b>3.1 Suis l'évolution de la législation, des données scientifiques et des normes professionnelles reconnues</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Respecte et applique les changements sur le plan de la loi en vigueur, du <i>Code de déontologie des pharmaciens</i>, des règlements, des normes, des guides et des lignes directrices</li></ul>   |                                     |                    |
| <b>3.2 Sélectionne des sources documentaires pour répondre aux diverses demandes d'information reçues</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Connais les sources documentaires disponibles</li><li>Consulte les sources documentaires les plus fiables et appropriées en fonction des besoins</li></ul>   |                                     |                    |
| <b>3.3 Juge de la valeur des sources documentaires sélectionnées</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Évalue la pertinence et la qualité de l'information</li><li>Analyse de façon critique l'information sélectionnée</li></ul>  |                                     |                    |
| <b>3.4 Utilise les différents outils technologiques disponibles adéquatement</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Utilise efficacement le logiciel de gestion des ordonnances</li><li>Consulte le logiciel d'aide à la décision</li><li>Connais les différentes technologies utilisées dans la préparation et la distribution des médicaments</li><li>Connais et respecte les normes en vigueur sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications</li></ul> |                                     |                    |
| <b>3.5 Perfectionne ses habilités de communications</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Adapte son langage selon son auditoire (ex. patients, autres professionnels de la santé, etc.)</li><li>Utilise des techniques de communication afin d'orienter efficacement la consultation pharmaceutique</li><li>Utilise adéquatement les différents moyens de communication mis à sa disposition</li></ul>  |                                     |                    |



**Pour parfaire ma compétence et assurer mon développement professionnel, je (j') :**

**Après 150 heures  
de stage (S, A, I)**

**Mi-stage  
(S, A, I)**

**3.6 Collabore avec les membres de l'équipe dans son milieu de stage et avec les autres professionnels de la santé**

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

- Contribue au bon déroulement des soins et services pharmaceutiques offerts
- Sollicite et respecte l'opinion des membres de l'équipe
- Respecte les différentes politiques et procédures établies
- Interagis efficacement et avec respect avec les autres membres de la profession et les divers professionnels de la santé

**3.7 Fais preuve d'éthique professionnelle**

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

- Suis altruiste et transparent dans l'exercice des activités de stage
- M'assure que chacune des actions vise à améliorer la qualité et la sécurité des soins et services pharmaceutiques offerts aux patients

**3.8 Fais preuve de professionnalisme**

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

- Reconnais le droit du patient de choisir son professionnel de la santé
- Respecte le droit à la confidentialité du patient
- Préserve tout renseignement de nature confidentielle
- Utilise les espaces prévus pour permettre les échanges de nature confidentielle
- Utilise le bureau fermé pour les consultations pharmaceutiques
- Respecte et encourage le patient
- Utilise les médias sociaux de façon professionnelle

**Mon autoévaluation de l'objectif général 3 :    Atteint     Non-atteint**

## Mon plan de réussite du stage d'internat

Pour chacun des objectifs généraux du stage, lister les objectifs spécifiques que vous avez identifiés qui demeurent à améliorer. Pour chacun d'eux, identifier les actions concrètes planifiées pour atteindre l'objectif. Ce plan vous servira lors des rencontres d'évaluation avec votre maître de stage.

### Objectif général 1 : Surveiller la thérapie médicamenteuse en partenariat avec votre patient

Objectifs spécifiques  
à améliorer

Actions planifiées  
après 150 heures de stage

Actions planifiées  
à la mi-stage

### Objectif général 2 : Gérer les médicaments

Objectifs spécifiques  
à améliorer

Actions planifiées  
après 150 heures de stage

Actions planifiées  
à la mi-stage

### Objectif général 3 : Parfaire mes compétences et assurer mon développement professionnel

Objectifs spécifiques  
à améliorer

Actions planifiées  
après 150 heures de stage

Actions planifiées  
à la mi-stage

#### Après 150 heures de stage

Signature du stagiaire :

---

Signature du maître de stage :

---

#### À la mi-stage

Signature du stagiaire :

---

Signature du maître de stage :

---



**ANNEXE IV**

**ÉVALUATION DU MAÎTRE DE STAGE  
FORMATIVE ET SOMMATIVE**





## VÉRIFICATION DE LA MAÎTRISE DES OBJECTIFS À ATTEINDRE PAR LE MAÎTRE DE STAGE

Les objectifs d'apprentissage du stage d'internat représentent les compétences complexes que le stagiaire doit maîtriser pour exercer la profession en respectant les standards de pratique de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Ces standards sont définis selon trois (3) volets :

- surveiller la thérapie médicamenteuse en partenariat avec le patient;
- gérer les médicaments;
- parfaire sa compétence et développement professionnel.

Durant le stage, vous devez vérifier périodiquement la progression des apprentissages du stagiaire. Pour ce faire, vous êtes invité à discuter de l'autoévaluation et du plan de réussite proposés par le stagiaire. Vous pourrez ainsi identifier et planifier les activités qui permettront au stagiaire d'atteindre les objectifs.

Vers la mi-stage, vous devez procéder à une évaluation formation. Cette évaluation vise notamment à informer le stagiaire à propos du degré de maîtrise des objectifs généraux et spécifiques, à proposer des activités de remédiation, à orienter sur les forces et les difficultés afin d'aider le stagiaire à progresser.

Une évaluation sommative est remplie à la fin du stage d'internat. Cette évaluation vise à déterminer si le stagiaire a atteint les trois (3) objectifs généraux du stage; elle compte pour déterminer la réussite ou l'échec du stage.

**Afin de déterminer si les trois (3) objectifs généraux sont atteints, vous devez d'abord évaluer l'atteinte des objectifs spécifiques à l'aide de l'échelle suivante :**

| Satisfaisant (S)   | À améliorer (A)  | Insatisfaisant (I)   |
|--|--|--|
| Signifie que vous démontrez la compétence décrite dans la plupart des situations, que vous avez rarement besoin de soutien | Signifie que vous démontrez la compétence décrite dans de nombreuses situations mais que vous présentez des lacunes mineures ou occasionnelles pour lesquelles un complément de formation ou d'expérience est requis | Signifie que vous démontrez des lacunes importantes ou récurrentes dans la compétence décrite et que vous avez besoin d'aide ou de supervision pour maîtriser l'habileté dans son ensemble |

**Vous pourrez ensuite déterminer si l'objectif général est atteint ou non en vous servant de l'échelle suivante :**

| Atteint   | Non-atteint   |
|---|---|
| Signifie que vous avez atteint l'objectif général ou que vous répondez de façon satisfaisante aux attentes pour réaliser les activités professionnelles du pharmacien | Signifie que vous n'avez pas atteint l'objectif général ou que vous ne répondez pas aux attentes pour réaliser les activités professionnelles du pharmacien |

## OBJECTIF GÉNÉRAL 1

### SURVEILLER LA THÉRAPIE MÉDICAMENTEUSE EN PARTENARIAT AVEC LE PATIENT

Tous les objectifs spécifiques doivent être atteints lors de l'évaluation sommative du stage pour permettre la réussite.

| Lors de la surveillance de la thérapie médicamenteuse en partenariat avec le patient, le stagiaire :   | Évaluation formative<br>(S, A, I) | Évaluation sommative<br>(S, A, I) |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>1.1 Procède à la collecte de renseignements</b>   |                                   |                                   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Recueille l'ensemble des renseignements permettant d'exercer les activités qui sont réservées aux pharmaciens</li><li>Collecte les renseignements généraux relatifs au patient</li><li>Collecte les renseignements relatifs à l'ordonnance et à la situation, incluant les analyses de laboratoire et les mesures cliniques en lien avec les problèmes de santé du patient et ses besoins, les antécédents pharmacologiques, etc.</li></ul>  |                                   |                                   |
| <b>1.2 Évalue les ordonnances et analyse la situation</b>  |                                   |                                   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Utilise une démarche structurée et systématique lors de l'évaluation d'une ordonnance ou l'analyse de la situation</li><li>Analyse le choix de la thérapie prescrite en considérant les besoins, les préférences et les capacités du patient, les données recueillies et le dossier du patient</li><li>Apprécie les signes et symptômes ainsi que les signaux d'alarme nécessitant une consultation auprès du professionnel traitant du patient</li><li>Considère les critères d'inclusion et d'exclusion pour procéder à certaines activités</li></ul>  |                                   |                                   |
| <b>1.3 Effectue les interventions appropriées</b>  |                                   |                                   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Individualise ses interventions découlant d'une ordonnance ou d'un processus autonome de prescription par le pharmacien</li><li>Accepte ou, si motif raisonnable de croire que l'intérêt du patient l'exige, refuse d'exécuter une ordonnance ou de fournir un service pharmaceutique</li><li>Suggère des changements ou propose une alternative, le cas échéant</li><li>Recommande des mesures pharmacologiques et non pharmacologiques</li><li>Amorce et ajuste une thérapie médicamenteuse selon une ordonnance</li><li>Prolonge une ordonnance afin de ne pas interrompre le traitement</li><li>Substitue un médicament prescrit par un autre médicament de la même sous-classe thérapeutique, en cas de rupture d'approvisionnement</li><li>Ajuste une ordonnance en modifiant la dose, la forme, la quantité ou la posologie</li><li>Propose un suivi si indiqué</li><li>Prescrit un médicament pour des conditions mineures (conditions connues et traitement connu)</li><li>Prescrit un médicament lorsqu'aucun diagnostic n'est requis</li><li>Prescrit et interprète des analyses de laboratoire</li><li>Administre un médicament afin d'en démontrer l'usage approprié</li><li>Administre un vaccin</li></ul> |                                   |                                   |

Lors de la surveillance de la thérapie médicamenteuse en partenariat avec le patient, le stagiaire :

Évaluation formative (S, A, I)

Évaluation sommative (S, A, I)

**1.4 Vérifie l'impact de la thérapie médicamenteuse sur l'état de santé du patient**

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

- Détermine les paramètres de suivi afin de vérifier l'efficacité de la thérapie, le profil sécuritaire et l'adhésion au traitement
- Surveille de façon globale, en tout temps, la thérapie médicamenteuse du patient
- Priorise les éléments de surveillance en tenant compte de la probabilité et de la gravité des risques normalement prévisibles en fonction du profil pharmacologique du patient
- Effectue une surveillance plus étroite des conditions aiguës affectant le patient

**1.5 Fournit l'information pertinente**

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

- Remet au patient, ou à un tiers déterminé par celui-ci :
  - l'information nécessaire à la compréhension de sa thérapie et de ses problèmes de santé
  - des conseils appropriés sur le bon usage des médicaments et la gestion des effets indésirables qui pourraient survenir
  - un enseignement sur les mesures cliniques nécessaires au suivi de son problème de santé (ex. glycémie, tension artérielle, etc.)
  - un enseignement sur les mesures non pharmacologiques appropriées
- Transmet, avec le consentement du patient, les renseignements pertinents aux membres de l'équipe traitante et aux autres pharmaciens impliqués auprès du patient
- Transmet toute information pertinente permettant d'assurer la continuité des soins

**1.6 Consigne les renseignements au dossier**

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

- Consigne au dossier les éléments obligatoires prévus dans la législation
- Consigne notamment au dossier la collecte des renseignements, les interventions, les suivis et les résultats
- Consigne les éléments qui expliquent sa décision (justification clinique)
- Consigne les renseignements qui contribuent à assurer la continuité des soins

Évaluation sommative de l'objectif général 1 :

Atteint

Non-atteint

Justifiez votre décision pour tout objectif spécifique à améliorer ou non-atteint

---

---

---



## OBJECTIF GÉNÉRAL 2

### GÉRER LES MÉDICAMENTS

(ASSURER L'APPROVISIONNEMENT, L'ENTREPOSAGE ET LA DISTRIBUTION EFFICACE ET SÉCURITAIRE DES MÉDICAMENTS)

Les objectifs spécifiques 2.1 à 2.5 doivent être atteints lors de l'évaluation sommative du stage pour permettre la réussite.

| Lors de la gestion des médicaments, le stagiaire :   | Évaluation formative<br>(S, A, I) | Évaluation sommative<br>(S, A, I) |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>2.1 Connaît les étapes du circuit du médicament, de la réception de l'ordonnance jusqu'à la remise du médicament au patient ou à la personne devant l'administrer</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Connaît les étapes du circuit du médicament, de la réception de l'ordonnance jusqu'à la remise du médicament au patient ou à la personne devant l'administrer</li></ul>   |                                   |                                   |
| <b>2.2 Respecte les obligations légales et professionnelles pour l'emballage, l'étiquetage et l'établissement de dates limites d'utilisation des médicaments</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• S'assure que l'étiquetage de chaque médicament servi est complet</li><li>• Fournit, s'il y a lieu, toute l'information nécessaire à la bonne préparation, de même qu'à l'utilisation et à la conservation du médicament</li><li>• Distribue les médicaments dans des contenants appropriés</li><li>• Utilise un emballage qui tient compte des propriétés physico-chimiques du médicament, des besoins du patients ou de la personne qui l'administre</li></ul> |                                   |                                   |
| <b>2.3 Entrepose et transporte les médicaments dans des conditions nécessaires à leur stabilité et leur intégrité</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Respecte les procédures établies dans le milieu de stage pour l'entreposage des médicaments</li><li>• Utilise des contenants permettant de maintenir l'intégrité des médicaments lors des transports</li></ul>   |                                   |                                   |
| <b>2.4 S'assure que les ordonnances satisfont aux obligations légales et professionnelles</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Valide que les ordonnances sont complètes, authentiques et conformes aux divers règlements et lois en vigueur</li></ul>  |                                   |                                   |
| <b>2.5 Respecte les conditions et modalités de vente des médicaments</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Respecte, lors de la vente d'un médicament, les exigences réglementaires selon le statut du médicament servi (annexes I à V)</li></ul>  |                                   |                                   |

Les objectifs spécifiques 2.6 à 2.9 peuvent mériter la mention À *améliorer* au terme du stage sans que l'objectif général soit non-atteint.

| Lors de la gestion des médicaments, le stagiaire :   | Évaluation formative<br>(S, A, I) | Évaluation sommative<br>(S, A, I) |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>2.6 Connait et applique les procédures de gestion des médicaments dangereux et des matières dangereuses</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Prend connaissance de la liste des médicaments et produits dangereux disponibles dans le milieu de stage</li><li>• Entrepose et manipule les médicaments et produits dangereux dans des conditions qui assurent la sécurité du personnel</li></ul>  |                                   |                                   |
| <b>2.7 Applique les mécanismes de contrôle pour éviter les diversions</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Respecte les mesures mises en place dans le milieu de stage pour protéger les stupéfiants, les drogues contrôlées, les substances ciblées et l'alcool contre la perte ou le vol</li><li>• Participe à la gestion des inventaires afin de pouvoir démontrer à tout moment la quantité réelle de stupéfiants, de drogues contrôlées, de substances ciblées et d'alcool</li><li>• Participe à la mise à jour des registres d'achat, de vente et de distribution des stupéfiants (incluant le cannabis), des drogues contrôlées et de l'alcool à usage médical</li></ul> |                                   |                                   |
| <b>2.8 Applique les mécanismes de contrôle pour éviter les diversions</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Prépare des produits stériles dangereux et non dangereux</li><li>• Réalise des préparations magistrales non stériles, conformément aux normes établies</li></ul>   |                                   |                                   |
| <b>2.9 Respecte les normes relatives à la destruction des médicaments et des instruments</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Connait et applique, le cas échéant, les procédures nécessaires à la destruction sécuritaire des médicaments, des instruments tranchants ou piquants, des médicaments dangereux et des matières dangereuses</li></ul>   |                                   |                                   |

Évaluation sommative de l'objectif général 2 :      Atteint       Non-atteint

Justifiez votre décision pour tout objectif spécifique à améliorer ou non-atteint

---

---

---

### OBJECTIF GÉNÉRAL 3

#### PARFAIRE SA COMPÉTENCE ET ASSURER SON DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Tous les objectifs spécifiques doivent être atteints lors de l'évaluation sommative du stage pour permettre la réussite.

**Pour parfaire sa compétence et assurer son développement professionnel, le stagiaire :**

**Évaluation formative  
(S, A, I)**

**Évaluation sommative  
(S, A, i)**

#### **3.1 Suit l'évolution de la législation, des données scientifiques et des normes professionnelles reconnues**

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

- Respecte et applique les changements sur le plan de la loi en vigueur, du Code de déontologie des pharmaciens, des règlements, des normes, des guides et des lignes directrices

#### **3.2 Sélectionne des sources documentaires pour répondre aux diverses demandes d'information reçues**

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

- Connaît les sources documentaires disponibles
- Consulte les sources documentaires les plus fiables et appropriées en fonction des besoins

#### **3.3 Juge de la valeur des sources documentaires sélectionnées**

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

- Évalue la pertinence et la qualité de l'information
- Analyse de façon critique l'information sélectionnée

#### **3.4 Utilise et accroît ses connaissances sur les différents outils technologiques disponibles**

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

- Utilise efficacement le logiciel de gestion des ordonnances
- Consulte le logiciel d'aide à la décision
- Connaît des différentes technologies utilisées dans la préparation et la distribution des médicaments
- Connaît et respecte les normes en vigueur sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications

#### **3.5 Perfectionne ses habilités de communications**

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

- Adapte son langage selon son auditoire (ex. patients, autres professionnels de la santé, etc.)
- Utilise des techniques de communication afin d'orienter efficacement la consultation pharmaceutique
- Utilise adéquatement les différents moyens de communication mis à sa disposition

#### **3.6 Collabore avec les membres de l'équipe dans son milieu de stage et avec les autres professionnels de la santé**

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

- Contribue au bon déroulement des soins et services pharmaceutiques offerts
- Sollicite et respecte l'opinion des membres de l'équipe
- Respecte les différentes politiques et procédures établies
- Interagit efficacement et avec respect avec les autres membres de la profession et les divers professionnels de la santé

Pour parfaire sa compétence et assurer son développement professionnel, le stagiaire :

Évaluation formative (S, A, I)

Évaluation sommative (S, A, i)

**3.7 Fait preuve d'éthique professionnelle**

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

- Fait preuve d'éthique professionnelle

**3.8 Fait preuve de professionnalisme**

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|

- Reconnaît le droit du patient de choisir son professionnel de la santé
- Respecte le droit à la confidentialité du patient
- Préserve tout renseignement de nature confidentielle
- Utilise les espaces prévus pour permettre les échanges de nature confidentielle
- Utilise le bureau fermé pour les consultations pharmaceutiques
- Respecte et encourage le patient
- Utilise les médias sociaux de façon professionnelle

Évaluation sommative de l'objectif général 3 : Atteint  Non-atteint

Justifiez votre décision pour tout objectif spécifique à améliorer ou non-atteint

---

---

---

## **DÉLIVRANCE DU PERMIS D'EXERCICE DE LA PHARMACIE**

**Recommandez-vous la délivrance d'un permis d'exercice à ce stagiaire?**

Oui

Non

**Justifiez votre décision de ne pas recommander la délivrance d'un permis d'exercice à la suite du stage d'internat.**

---

---

---

---

---

**Si vous ne recommandez pas la délivrance du permis d'exercice au stagiaire, précisez vos suggestions pour lui permettre d'atteindre les objectifs du stage d'internat (ex. prolongation du stage et durée requise, travaux écrits complémentaires, stage dans un milieu différent, cours supplémentaires, etc.)?**

---

---

---

---

---

Je soussigné(e) reconnais avoir rédigé ce rapport d'évaluation, avoir lu et corrigé les travaux du stagiaire lors du stage réalisé sous ma supervision

à la pharmacie \_\_\_\_\_

située au \_\_\_\_\_

lequel a pris fin le \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
**Signature du maître de stage**

\_\_\_\_\_  
**Date**

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance de ce rapport d'évaluation rédigé par mon maître de stage.

\_\_\_\_\_  
**Signature du stagiaire**

\_\_\_\_\_  
**Date**

**RÉSERVÉ À L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC**

Validation de l'évaluation du stage :    Oui     Non

Justification

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date du suivi au comité de l'admission  
à la pratique (si nécessaire) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Signature du registrariat**

\_\_\_\_\_  
**Date**



**ANNEXE V**

**ÉVALUATION DU RAPPORT  
DE STAGE D'INTERNAT**





## SATISFAISANT (S)

**Un PPCP est satisfaisant si les 2 conditions suivantes sont respectées :**

- la solution retenue est adéquate et pertinente au cas présenté;
- tous les problèmes de santé réels ou potentiels sont présentés clairement et évalués.

**Le rapport est satisfaisant si les 2 conditions suivantes sont respectées :**

- 4 PPCP sur 5 sont satisfaisants;
- les solutions retenues des 5 PPCP sont adéquates et pertinentes.

## COMPLÉMENT REQUIS

**Un complément peut être requis dans les situations suivantes :**

- si une solution retenue est inadéquate, non pertinente ou non justifiée (absence de justification) pour le patient présenté;
- si un problème de santé réel ou potentiel n'est pas évalué.

Lorsque le complément est insatisfaisant, le rapport de stage et son complément sont déposés au comité de l'admission à la pratique qui déterminera la réussite ou l'échec ainsi que les conditions et modalités de reprise du stage ou du rapport de stage, le cas échéant.

## Éléments essentiels requis (selon le cas présenté)

|  |   |
|--|---|
| <b>Information sur le patient et mise en contexte</b>                            | Sexe, âge, poids<br>Médicaments incluant les médicaments en vente libre et les produits de santé naturels (avec les posologies)<br>Habitudes de consommation (caféine, tabac, alcool)<br>Allergies et réactions indésirables aux médicaments<br>Conditions médicales (diagnostics, pathologies, chirurgies) Conditions particulières (grossesse, allaitement, lentilles cornéennes, etc.) |
| <b>Problème de santé identifié (réel ou potentiel)</b>                           | Description sommaire du problème (1-2 lignes)   |
| <b>Collecte de données spécifique au problème identifié</b>                      | Symptômes du patient et chronologie de l'apparition<br>Résultat des analyses de laboratoire pertinentes (ex. fonction rénale)<br>Mesures cliniques pertinentes (ex. tension artérielle)   |
| <b>Évaluation des options disponibles pour solutionner le problème identifié</b> | 3 principales options pertinentes disponibles (nom du médicament et posologie complète)   |
| <b>Solution retenue</b>  | Solution retenue identifiée clairement (nom du médicament et posologie complète, incluant la durée du traitement, le cas échéant)   |

## Éléments essentiels requis (selon le cas présenté)

|   |   |
|---|---|
| <b>Justification de la solution retenue</b>   | Justification de la solution retenue en comparant son efficacité et innocuité avec les 2 autres options non retenues (max. 20 lignes)<br>(voir évaluation des 3 options)  |
| <b>Intervention effectuée</b>   | Toutes les interventions réalisées pour solutionner le problème identifié, incluant les conseils au patient sur les médicaments et les mesures non pharmacologiques<br><br>(ex. appel au médecin, opinion pharmaceutique, etc.)   |
| <b>Suivi planifié pour assurer la surveillance de la thérapie médicamenteuse et le résultat du suivi, si disponible</b> | Efficacité : délai pour obtenir un effet et éléments pertinents permettant d'observer l'effet (valeur de tension artérielle à atteindre, diminution des symptômes (préciser lesquels), etc.)<br>Adhésion au traitement<br>Sécurité : effets indésirables (2-3 pour chacun des médicaments, interaction) |
| <b>Documentation consultée</b>  | Références fournies. Préciser l'année, l'édition (ou la date de consultation en ligne) ainsi que les pages consultées   |



Commentaires du correcteur à propos des éléments jugés insatisfaisants ou manquants :

---

---

---

---

---

---

---

---

Si un complément est requis, préciser les éléments à compléter.

---

---

---

---

**Rapport de stage :**

Satisfaisant

Complément demandé

Satisfaisant après complément

Insatisfaisant après complément

Dépôt au comité de l'admission à la pratique

---

Initiales du correcteur : \_\_\_\_\_ Date de correction : \_\_\_\_\_ Signature registrariat : \_\_\_\_\_



## ANNEXE IV

# **MODÈLE DE PLAN DE PRISE EN CHARGE EN PHARMACIE**





**Nom du pharmacien**

---

**No. membre**

---

**Plan de prise en charge au (date)**

---

**Patient**

---

**Information sur le patient et mise en contexte**

---

**Problème de santé**

**Collecte de données spécifiques en fonction du problème identifié**

---

**Évaluation des options disponibles (3)**

---

**Solution retenue**

---

**Justification de la solution retenue**

---

**Intervention effectuée**

---

**Suivi planifié et résultat du suivi**

---

**Documentation consultée**

---